

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

29 JANVIER 2024

Date de la convocation

22 JANVIER 2024

Objet de la délibération

Approbation du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides du secteur « Tessonne, Lambon Nadesse Marguestaud » portant demande d'instruction selon la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

FEUILLE 1/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	33
Délégués titulaires présents :	18
Délégués suppléants présents :	5
Délégués suppléants avec voix délibérative :	4
Délégués avec pouvoir de vote :	5
POUR :	27
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Le Président,

Guy MANTOVANI

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE VINGT-NEUF JANVIER

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :

CC Bastides de Lomagne : M. DORBES Marceau, M. CETTOLO Serge, M. LABORDE Christophe, M. LACOURT Guy, M. MANTOVANI Guy (pouvoir de M. BLANCQUART)

CC Val de Gers : M. BALAS Max, M. BRIET Michel

CC Coteaux Arrats Gimone : M. ALEM Pierre, M. DULONG Christian, M. GABRIEL Bruno, M. LAFFONT André, M. BOUTANG Geoffrey, M. POMIES Christian

CC Terres des Confluences : Mme AVARELLO Georgette (pouvoir de M. MEILHAN)

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : M. AUZERIC André (pouvoir de M. GASQUET), M. COUREAU Jean-Louis

CC Grand Sud T&G : M. BELLOC Alain (pouvoir de M. DEPRINCE), M. ESTANOVE Philippe

CC Cœur Coteaux du Comminges : M. FRECHOU Alain

CC du Savès : M. DELIEUX Gérard

CC Gascogne Toulousaine : M. DUPOUX Jean-Luc

CC Hauts-Tolosans : M. LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE), M. VIEL Dominique

Délégués excusés :

M. PENSIVY Bernard, M. VERGÉ Patrick (CA Grand Auch Cœur de Gascogne), M. BLANCQUART Philippe (CC de la Lomagne Gersoise), M. DUPUY Jean (CC des Deux Rives), M. LAFFITEAU Alain (CC du Savès), M. LASUYE Philippe (CC Hauts Tolosans), M. SAMAIN Hugues, M. DELLAC Patrick (CC Terres des Confluences), M. MEILHAN André, M. DEPRINCE Jean-Luc (CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise)

Secrétaire de séance : M. GABRIEL Bruno

Objet : Approbation du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » portant demande d'instruction selon la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

M. le Président rappelle que la phase d'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » arrive à sa fin.

Débutée à la fin de l'année 2021, la mise en place de ce programme d'actions repose sur :

- Une phase de terrain pour effectuer l'état des lieux des principaux cours d'eau du territoire (linéaire total prospecté : 179 km) ;
- Un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et un diagnostic du territoire ;
- Une co-construction du PPG avec les élus du territoire ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers.

Ce programme d'actions a été présenté aux élus membres du comité opérationnel du secteur lors de la dernière réunion en date du 6 décembre 2023.

Les actions proposées et le plan de financement prévisionnel ont été validés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Aussi, sur proposition des membres du comité opérationnel du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud », M. le Président expose aux membres du comité syndical le contenu du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » proposé pour la période 2024-2028.

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

29 JANVIER 2024

Date de la convocation

22 JANVIER 2024

Objet de la délibération

Approbation du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides du secteur « Tessonnes, Lambon Nadesse Marguestaud » portant demande d'instruction selon la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

FEUILLE 2/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 33
Délégués titulaires présents : 18
Délégués suppléants présents : 5

Délégués suppléants avec voix délibérative : 4
Délégués avec pouvoir de vote : 5

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Il rappelle qu'en application des orientations du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 et conformément aux échéances de « Bon Etat » de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE concernant les masses d'eau du territoire, les actions proposées s'articulent selon 5 axes :

- Interventions ponctuelles de désencombrement du lit mineur des cours d'eau ;
- Restauration fonctionnelle du lit et des berges ;
- Préservation, restauration et gestion de zones humides ;
- Aménagements sur le bassin versant
- Animation, communication, sensibilisation.

Sur la base de ses grandes thématiques, le PPG « Tessonnes Lambon Nadesse Marguestaud » pour la période 2024-2028 se résume comme suit :

Thématiques	Montant prévisionnel du PPG 2024-2028	Taux d'aides publiques attendues	Autofinancement SYGRAL
Interventions ponctuelles de désencombrement du lit mineur	25 000,00 €	70 à 80 % (selon taux départemental)	6 000,00 €
Restauration fonctionnelle du lit et des berges	334 000,00 €	80 %	66 800,00 €
Présentation, restauration et gestion de zones humides	45 000,00 €	80 %	9 000,00 €
Aménagements sur le bassin versant	40 500,00 €	80 %	8 100,00 €
Animation, communication, sensibilisation	15 500,00 €	70 %	4 650,00 €
TOTAL :	460 000,00 €	79 %	94 550,00 €

M. le Président souligne que le plan de financement du PPG a été établi selon les règles en vigueur concernant l'attribution des aides publiques. Aussi, il doit être considéré avec réserve notamment au regard des évolutions éventuelles des politiques publiques des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau, Départements et Région).

Dans tous les cas, un réajustement annuel du plan de financement du programme d'actions sera réalisé et la part d'autofinancement adaptée en fonction.

M. le Président indique que ce PPG doit faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) selon les dispositions prévues au Code de l'Environnement, soumise à enquête publique, avec la tenue de plusieurs permanences du commissaire enquêteur sur différentes communes du territoire.

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ **Approuvent** le Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Tessonnes Lambon Nadesse Marguestaud » pour la période 2024-2028, tel que proposé ;
- 2°/ **Chargent** M. le Président de soumettre le dossier du PPG à la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG) ;
- 3°/ **Disent** que les crédits liés aux frais d'enquête publique sont inscrits au budget de la collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet, de l'année en cours ;
- 4°/ **Chargent** M. le Président de procéder à toutes les démarches pour la mise en œuvre du PPG.

Fait et délibéré le 29/01/2024
CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,


SYGRAL
 Ancienne mairie
 7, place de la Halle
 32120 SOLOMIAC
 Syndicat mixte de Gestion
 des Rivières Astarac Lomagne

Guy MANTOVANI